

**Franchises accordées
par le Gouvernement polonais.**

A la date du 9 août, la légation de Pologne à Berne a porté à la connaissance du Comité international de la Croix-Rouge à Genève, en corrélation avec la circulaire du 5 décembre 1928 de ce Comité, qu'en conformité avec les dispositions de la résolution XI adoptées sur l'initiative de la Pologne, à la XIII^{me} Conférence internationale de la Croix-Rouge à la Haye, le Gouvernement polonais a décrété l'exonération des droits de transports et de douane, en faveur du matériel sanitaire à Genève. Ce matériel devra porter sur l'emballage, une inscription en langue française, conçue dans les termes ci-dessous :

a) pour le matériel sanitaire, à destination de la Pologne, adressé aux rapporteurs des diverses questions mises à l'étude, à la session de la Commission internationale de standardisation du matériel sanitaire, fonctionnant conjointement avec l'Institut international d'étude de matériel sanitaire à Genève :

« Direction centrale de la Croix-Rouge polonaise »,
Varsovie, 6, Rue Smolna.

Matériel sanitaire à mettre à l'épreuve pour l'Institut international d'étude de matériel sanitaire. »

b) pour ce même matériel, expédié de Pologne, à destination d'autres pays, à l'adresse des divers rapporteurs ou en transit par la Pologne, par l'Institut international d'étude de matériel sanitaire à Genève, ou d'un pays dans un autre :

« Direction Centrale ou Comité Central de la Croix-Rouge de »

Matériel sanitaire à soumettre à l'épreuve pour l'Institut international d'étude de matériel sanitaire. »

I. E. M. S.

c) pour ce même matériel, expédié de Pologne ou transitant par la Pologne à destination de l'Institut international d'étude de matériel sanitaire à Genève :

« Institut international d'étude de matériel sanitaire, Genève, Promenade du Pin, 1.

Matériel sanitaire à l'étude. »

Le Comité international de la Croix-Rouge est très reconnaissant au Gouvernement polonais de son initiative si libérale et veut espérer que cet exemple sera suivi.

Dons.

Etats-Unis : Par lettre du 20 juin 1929, la Croix-Rouge américaine annonçait l'envoi de sept caisses de matériel sanitaire représentant une valeur de \$1,028. Ce matériel est arrivé en juillet, et a été exposé dans une des salles de l'Institut par les soins du major John P. Fletcher, membre de la délégation des Etats-Unis d'Amérique à la Conférence diplomatique. Le 26 juillet, le Comité international a convié les représentants des services de santé militaires et des sociétés nationales de la Croix-Rouge, se trouvant à Genève à l'occasion de la Conférence diplomatique, à venir visiter les collections de l'Institut et à assister à la démonstration du matériel américain faite par le major John P. Fletcher. En quittant Genève, le major John P. Fletcher a fait don de ce matériel à l'Institut au nom du Service de santé de l'armée des Etats-Unis.

Ligue

Prévention de la cécité.

Le 14 septembre s'est réuni à La Haye le Comité provisoire de coordination internationale pour la prophylaxie de la cécité qui groupe les représentants de douze pays